

**INSTRUMENT D'ADHÉSION
DU
(NOM DU GOUVERNEMENT)**

CONSIDÉRANT QUE la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile (ci-après nommée «la Convention de Montréal») a été signée à Montréal le 23 septembre 1971;

CONSIDÉRANT QUE la Convention de Montréal est entrée en vigueur le 26 janvier 1973;

ET CONSIDÉRANT QUE la Convention de Montréal sera ouverte, à tout moment après son entrée en vigueur, à l'adhésion de tout État non signataire, conformément au paragraphe 1 de son article 15;

LE GOUVERNEMENT DE (nom de l'État), ayant examiné la Convention de Montréal, *Y ADHÈRE*, et s'engage de bonne foi à en observer et à en exécuter toutes les dispositions.

EN FOI DE QUOI j'ai signé le présent instrument d'adhésion.

Fait à (lieu) , le (date) .

Sceau	Signature	(Chef d' État ou Chef du Gouvernement ou Ministre des Affaires étrangères)
-------	-----------	--